

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 54 (1916)  
**Heft:** 42

**Artikel:** L'excuse  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-212456>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),

Imprimerie Ami FATIO &amp; Cie, Place St-Laurent, 24 a.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

**Société Anonyme Suisse de Publicité**

Haasenstein et Vogler,

GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;  
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.

Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

**Sommaire du N° du 14 octobre 1916 :** A la fâre (C. Fleuret). — En visite chez nos arrière grands pères. — Nos ancêtres à table (F.-Raoul Campiche). — L'astronome en vacances (J. Besançon). — Et pourtant, elle tourne. — Rien ne se perd (Capelle).

**A LA FARE**

(Patois de Berney, Genève.)

— Combé sta vatze ?  
— T'è que vo plié ?  
— Vaitié ! le n'a pa l'air de bin marquâ pè le lafè !

— Le marque pa pè le lafè ? Vo n'y cognessi pa gran chousa. Le baillé sé oui litre pè trè, on m'a avan de vélâ. Y è 'na bouenna vatze pè la reinte. De la veind' de confiance. Démardé à quoi qui sai à Confgnon si Babel, le garçon à la Jeanne, n'a pa todo de boenne vatze et si t'é tromperé seulamin on eifsan. Y è la mellieu de mon beu<sup>2</sup>, et si de voué la veindre, y è pasque de voué m'atzetâ on tzevau pè pouâi alâ u martziâ.

— Combé ein voli-vo ?  
— Combé d'ein voué ? 'Na vatze dintze ! Le n'a pa sa parife su tota la fâre. Totzi-la iò vedri, le ne branlra pa mé que n'agné.  
— Alô, i ne baillé pa<sup>3</sup> pè traire ?  
— L'è sadze comme 'n'agnie, que vo dio.  
— T'è qu'on pu la liettâ ?

— A drate, à gautze, comme vo vedri.  
— Combé a-t-e l'i de vé ?  
— L'ein è-tà son quatrième. Y ara nou mâ le 21 que l'a prai lo bu.

— L'a bin l'air de commeinci à amollî, mâ son téte è bin grou ! Vo ne l'i pa trai sti matin ?

— T'è que vo me pregnâ pè on brigan ? N'y è pa à mè qu'y faut dire cé !

— Veyein vetron prî ?  
— Viate-dou napolion et demi, pa on sou de moins.

— Vo ne la veindri pa à cé prî.  
— Vo créyî cé, vo ! Alî seulamin pè la fâre : si vo z'ein trovî droue dinse, de voué me lassî topâ la téta !

— Teni, vaitié quatre-vingts écu, poué vingt sou pè la fellie.

— Nan, gardî vetro z'écu, ma vatze n'è pa tchiera u prî que de vo l'é fê.

— Vo povî garantî son terme ?  
— Asse veré que de sé itye ! L'ara ptêtre on retar de queaque dzeur, mais vo povî être sûr de ce que vo dio.

— Volî-vo dou z'écu de plle ?  
— Nan, d'ein voué nonanta.

— Quatre-vingt-trâ !  
— Nonanta.

— Et bin, teni, partadzein le differein : ouïtante-cinq écu, poué quaranta-sou pè la fellie. Cein y è-t-e ?

— De pêrье di fran, tanpi, alein bâre on vâre !

C. FLEURET.

**Mince de loisir.** — Un aubergiste — il est mort depuis quelques années — passait pour le plus incivil personnage de vingt lieues à la ronde. Curieux de l'entendre, un touriste descendit dans son établissement et demanda à être servi par l'hôte lui-même. En s'en allant, il prend ce dernier à part et lui dit :

— Ceux qui vous font passer pour l'incarnation de la grossièreté se trompent étrangement. Je me plaît à reconnaître que vous êtes aussi courtois que n'importe quel hôtelier.

— Est-ce que vous vous imaginez que j'ai le temps d'insulter toutes les canailles qui viennent ici ?

**En visite chez nos arrière grands pères.**

On nous écrit :

Le Comité du Vieux-Morges prépare, dans l'ancienne maison de Seigneux, actuellement l'Ecole supérieure communale, une première exposition qui promet d'être fort intéressante. Il a reconstitué, dans son même cadre, un appartement de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Toutes les familles morgiennes ont collaboré à cette reconstitution.

Ce sera l'occasion de voir, réunis, les souvenirs précieux de cette société morgienne, élégante et lettrée, à laquelle s'intéressait Voltaire et qui donna un général : Warney, des peintres : Sablet, un landammann : Monod, un J.-J. Cart. Les châteaux, les demeures patriciennes et les maisons bourgeoises ont prêté généreusement leurs objets d'art et d'ameublement, leurs portraits de famille, leurs peintures, leurs pendules, leurs verreries et leurs porcelaines de Chine et de Nyon.

Le Comité du Vieux-Morges, préférant à la forme, un peu morte, de la collection archéologique et du musée, l'exposition vivante et changeante, inaugure, par ce premier essai, une série de reconstitutions analogues, qui permettent d'étudier le caractère d'une ville, d'une société dans ses diverses périodes. Elles ravivent les souvenirs qui s'effacent avec les générations et qui constituent la vraie histoire.

Dans une salle voisine, le Cercle artistique de Morges organise sa VII<sup>e</sup> exposition. On y verra les œuvres des nombreux peintres, sculpteurs et graveurs Morgiens et des artistes étrangers en séjour à Morges.

L'exposition sera ouverte le samedi 14 octobre à 2 heures. Elle durera du 14 au 26 octobre, l'après-midi, de 1 ½ à 5 heures.

**L'excuse.** — Un pasteur aborde un de ses paroissiens :

— Voyons, Jean-David, pourquoi quittez-vous régulièrement l'église, quand je monte en chaire ?

— Faites excuse, monsieur le ministre, je resterais volontiers, mais, par respect pour vous, je n'ose pas.

— De quoi avez-vous donc peur ?

— De ronfler trop fort.

**Le Véritable Messager Boiteux de Berne et Vevey.** — (Société de l'Imprimerie et Lithographie Klausfelder, éditeurs, Vevey.) — Le *Messager Boiteux*, dans sa 210<sup>me</sup> année, nous arrive toujours vert, malgré les ans. Il nous apporte une historiette lausannoise reposante du XVIII<sup>e</sup> siècle, de H.-A. Douliac ; il dénonce les procédés déloyaux de ceux qui trompent les paysans ; il parle de nos soldats à la frontière sud ; des internés en Suisse ; des prisonniers de guerre ; enfin, de la grande guerre dont il relate les faits principaux de la seconde année.

A tout cela s'ajoutent des récits, boutades, etc., et de nombreux dessins, variés et intéressants, entre autres une grande planche représentant des scènes de la terrible retraite de l'armée serbe.

Malgré l'augmentation sensible du prix des matières premières, le *Messager Boiteux* a conservé son prix de 30 centimes.

**NOS ANCÊTRES A TABLE****Le quart-d'heure de Rabelais.**

**E**N 1767, la commune de Ste-Croix fut sommée de payer de la part du Gr. Jérémie Genaud, hôte à la Maison de Ville du dit lieu. Il s'agit des frais occasionnés par la réception de Monseigneur le bailli d'Yverdon et sa suite venus l'année précédente pour procéder à l'inspection des frontières de Bourgogne. En voici le détail :

*Copie de la Liste produite par le sieur Jérémie Genaud à l'honorables Conseil de Ste-Croix en Xbre 1766<sup>1</sup>.*

Pour l'arrivée du Seigneur Ballif :

Pour le déjeuner tant au Chateau qu'à la Maison de Ville 22 florins, 6 sols ; deux torches qu'on a fait venir d'Yverdon 12, 6 ; pour le déjeuner des domestiques 15 ; pour le déjeuner à Monsieur le Maire et à Monsieur le Chevalier et leur domestique 5 ; pour les vins de... 23 ; pour avoir mené ou voituré le dîner à la Grange des Prés 2, 6 ; pour avoir mené et voituré les planches, dresser les tables 5 ; vin qu'on a mené, 40 bouteilles 40 ; vin en baril 12 pots, sur quoj j'en ai reçu 5 pots, reste 7 pots 10, 6 ; pour vin en bouteille 35 ; le pain qu'on a usé 50 ; à dîner pour poule et soupe 10 ; pour deux poulaillers 6 ; bouilli de bœuf 5 ; bouilli de mouton 7, 6 ; deux pâtés 15 ; un mouton roti avec toute sa garniture 15 ; pour deux aloyaux de bœuf roti 12 ; pour poulets et salade 17, 6 ; pour dessert et café 14. A souper, poisson 16, 3 ; pour plats en ragout 14 ; pour poir 4 ; pour beccassines 20 ; perdrix 11, 3 ; pour grives 5 ; pour roti de veau 6, 3 ; pour canards rotis avec leurs garnitures 7, 6 ; pour pigeons 10 ; pour les rotis et salade 15 ; pour deux tourtes 7, 6 ; pour lièvres 8 ; pour les crèmes et sucre 14 ; pour ecrivices 6, 3 ; pour les desserts 50 ; vin à souper 45 ; pour jambons et langues, et viande salée 50 ; déjeuner du lendemain, tant pour les Messieurs que pour les domestiques 40 ; pour 20 quarterons d'avoine, et deux picottins, et 11 chevaux 47, 6 ; pour la cuisinière 40 ; total 741 florins.

Les autorités St-Cruciennoises trouvant cette facture exagérée, refusèrent de la solder. Le différend ayant alors été soumis au jugement de la cour inférieure, celle-ci réduisit considérablement la somme. Les autorités St-Cruciennoises trouvant cette facture exagérée, refusèrent de la solder. Le différend ayant alors été soumis au jugement de la cour inférieure, celle-ci réduisit considérablement la somme.

<sup>1</sup> Le florin valait environ 1 fr. 50 de notre monnaie.

<sup>2</sup> Etable.

<sup>3</sup> Sous-entendu : des coups.